

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE	
Un an	\$ 3 00
Huit mois	2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
L'abonnement est strictement payable d'avance.	
EDITION SEMAINE	
Un an, au	\$ 1 00

ERIE PACAUD,

L'ELECTEUR

Edition du midi

QUEBEC, 20 JUIN 1895

"RECEPTION"

On nous prie officiellement d'annoncer que Son Excellence la comtesse d'Aberdeen recevra à la Citadelle, le Samedi après-midi, 22 courant De 4 h. 30 à 6 h. 30 p.m. et à chaque samedi suivant jusqu'à nouvel avis.

Documents importants

Un mémoire à la Cour de Rome

Le Star publiait hier des documents religieux d'une haute importance. Il s'agit d'un mémoire présenté par Mgr Gravel, évêque de Nicolet, à la Sacre-Congrégation de la Propagande. Après avoir fait l'historique de la question des écoles, Sa Grandeur suggère au cardinal Ledochowski, la possibilité d'une intervention par le cardinal Vaughan auprès du gouvernement anglais en vue d'exercer une action favorable sur les membres du Conseil Privé—que Mgr Gravel, soit dit en passant—traite avec une grande sévérité. Le cardinal Ledochowski, écrit l'évêque de Nicolet, n'est mis en rapport avec le cardinal Vaughan, et sa démarche n'est peut-être pas étrangère au succès que les catholiques ont remporté. Mgr Gravel communique aussi à son clergé une lettre d'encouragement du cardinal Ledochowski aux évêques du Canada. Nous regrettons l'indiscrétion qui a amené la publication de ces documents, à l'heure actuelle. Elle soulèvera de nouvelles passions et des préjugés dangereux.

Lettre Parlementaire

LA TEMPERANCE

Détails du vol

Ottawa, 18 juin 1895. La soirée d'hier a été consacrée entièrement au débat sur la prohibition. C'est une discussion qui revient chaque année devant la chambre et chaque fois le vote direct sur la question est éludé par un amendement quelconque auquel se rallient les adversaires de la prohibition. La tempérance est une excellente chose. Tous les hommes bien pensants ne peuvent faire autrement que d'être pour la tempérance. Mais c'est une affaire bien plus simple et plus facile de pratiquer la tempérance soi-même et d'admettre le principe pour sa conduite personnelle que d'imposer la tempérance par une législation quelconque à ceux qui n'en veulent pas. Plusieurs moyens ont été suggérés pour empêcher l'abus des liqueurs et pour bannir l'ivrognerie. On a employé pour atteindre ce but des moyens de persuasion et des moyens coercitifs. Suivant nous, et j'ai presque envie d'ajouter d'après l'histoire des expériences tentées jusqu'ici, les seuls succès obtenus l'ont été par la persuasion, par la conversion des hommes intempérants à de meilleurs sentiments. Ceux qui boivent et qui veulent se corriger peuvent invoquer les secours de la médecine et arriver infailliblement à leur but en ajoutant à cela une vigilance prolongée. Mais ceux qui sont intempérants et qui veulent persister dans leurs mauvaises habitudes trouvent le moyen de s'environner de ceux qui sont les moyens coercitifs employés pour les retenir. Nous sommes en faveur de l'établissement des sociétés de tempérance. Elles font beaucoup de bien. Il devrait y en avoir partout. Nous sommes en faveur de l'accorder des licences que le moins possible dans les campagnes; parce que l'octroi de licences, l'établissement de buvettes est une occasion pour les jeunes gens ou pour les hommes intempérants, d'entretenir ou de contracter des habitudes d'ivrognerie. Cependant, nous sommes opposés à la prohibition absolue de l'importation ou de la fabrication de liqueurs. Ce moyen est, croyons-nous, trop radical et trop absolu, il dépasse le but et ne l'atteint pas. C'est un fait connu que la prohibition n'a jamais réussi en quelque endroit qu'on l'ait établie, pourquoi? Parce que la contrebande et la fabrication illégitime ont remplacé l'importation et la fabrication légitime. L'abus des liqueurs a continué avec cette seule différence, que des boissons falsifiées et de mauvaise qualité ont remplacé les liqueurs de qualité meilleure. Il existe au Canada bon nombre d'électeurs qui sont en faveur de la prohibition et qui, au temps des élections insistent pour faire prononcer les candidats dans un sens ou dans l'autre. C'est ce qui explique qu'un grand nombre de députés insistent pour obtenir une législation en faveur de la prohibition, ils veulent remplir des promesses faites à leurs électeurs. Mais il est

difficile de supposer qu'un député puisse être sérieusement lui-même en faveur de cette mesure après avoir entendu tous les arguments invoqués contre cette mesure. Chaque fois que la question est soumise, elle est mise de côté par une voie d'évitement quelconque. Parmi ces expédients, il en existe un qui a coûté au pays les yeux de la tête: je veux parler de la fameuse commission pour la prohibition. Cette commission qui n'arrivera à rien, qui a été mal organisée, bien qu'il y ait de grands frais, mal conduite, n'a abouti à aucun résultat quelconque et cependant elle va coûter au pays la somme énorme de \$120,000 lorsque ses travaux seront entièrement terminés.

Le débat de cet après-midi se fait sur une motion de non-confiance de M. Davies sur le scandale du pont Curran. Nous n'en dirons qu'un mot aujourd'hui, réservant à demain l'appréciation du débat et de cette scandaleuse affaire. Voici un résumé des faits: C'est en 1893 que le gouvernement décida de construire deux ponts sur le canal Lachine. Le contrat pour maçonnerie fut donné à M. St. Louis, entrepreneur bien connu de Montréal. On estimait d'abord à \$122,000 le coût total de ces constructions, puis un peu plus tard à \$160,000. Mais le montant total a atteint le chiffre énorme de \$430,335, seulement pour travaux de maçonnerie et ouvrages en bois. Il faut ajouter à cela le prix des tabliers qui ont été construits en fer. On a gaspillé pour ces ponts 1,000,000 de pieds de bois de plus qu'il n'était possible d'en employer dans la construction. On a payé \$16,715 pour tailler la pierre, un ouvrage valant au plus \$3,000. Les prix payés par le département se sont élevés en certains cas jusqu'à \$12 par jour pour des hommes auxquels le contracteur n'a réellement donné que \$4.50 et \$9.20 pour des hommes auxquels \$3.75 seulement ont été payés par le contracteur. De fausses listes de paye ont été acceptées par le département, contenant les noms de centaines d'hommes qui n'ont jamais travaillé. D'autres listes contenaient les noms de 30 hommes, pendant que 10 seulement avaient travaillé; d'autres les noms de 90 pendant que 25 à 30 seulement avaient eu de l'emploi; d'autres de 300 à 400 quand seulement 100 hommes avaient paru sur le chantier. C'est à cet égard que la fin un vol organisé; de grandes quantités de bois ont été volées et transportées chez des amis du gouvernement. Des commissaires spéciaux nommés par le gouvernement ont fait un rapport établissant que \$195,693 ont été volés. Nous continuerons demain l'appréciation de cette transaction et nous établirons que la responsabilité de toute cette affaire doit tomber sur le ministre des chemins de fer et sur le gouvernement.

Actualités

L'observatoire nous prédit encore une journée très chaude. Nous ne croyons pas cependant que le thermomètre monte aussi haut qu'hier. Il a atteint hier 83 au Frontenac et 86 chez M. Daquet. Leurs Excellences recevront tous les samedis pendant leur séjour à Québec de 4 h. 30 à 6 h. 30 de l'après-midi. A 6 heures et 5 p.m. lundi soir, le guichet du bureau poste venait d'être fermé, lorsque Mme la marquise de Lévis et sa suite entrèrent. Sur indication du commis qui vend les timbres, Mme la marquise s'adressa à l'employé préposé au guichet, qui sortait sur l'entrefait, pour avoir sa correspondance. —Je regrette beaucoup, madame, répond courtoisement celui-ci, mais je n'ai pas les ordres de livrer aucun objet après 6 hrs. —Je suis la marquise de Lévis, reprend la dame, et il me ferait bien plaisir de lire des ce soir les nouvelles de la bas. —Désire l'établissement de l'employé et l'impressionnement qu'il mit à servir ces dames serait superflu. Mme de Lévis a dû être amusée de voir l'effet magique qu'a eu la seule mention de son nom.

Nous détachons des dépêches de la presse associée: "Cardinal Gibbons, who is in Rome, will urge that Italian priests be appointed in the States, where people from Italy live. This is to prevent them falling from the faith. Rien de plus juste. Mais pourquoi ce qui est vrai pour les Italiens ne le serait-il pas également pour les canadiens-français expatriés aux Etats-Unis? L'hon. Peter Mitchell est en ville de retour du comté de Northumberland, N. B., où il était allé préparer son élection. Sir David McPherson est de retour d'Europe. Il est l'épouse de son fils M. William McPherson, rue Ste Ursule. Qu'on n'oublie pas que le Québec Central change son horaire aujourd'hui. Deux grande pèlerinages à la bonne Ste-Anne, hier. L'un venant de St-Ferdinand d'Halifax et l'autre de la Pointe aux Trembles. En repartissant la somme payée par le gouvernement fédéral au révérend Benson pour ses sermons, on constate que le prédicateur anglican a reçu \$100 par sermon. Et ce sont ces gens-là qui crient que le clergé catholique écorche ses ouailles, quand ses prédicateurs obtiennent une collecte de vingt à vingt-cinq piastres pour des retraites de huit jours.

Les Quarante Heures auront lieu à St-Etienne le 23; à l'Église aux Grues le 25; à Notre-Dame du St-Rosaire le 26; à Bronghton le 28. Le Star a publié hier soir des documents confidentiels qui ont produit une impression (Voir la dernière page).

Toute l'Europe a les yeux tournés en ce moment vers les fêtes de Kiel qui sont commencées hier. Kiel est le nom d'un canal gigantesque que l'Allemagne vient de compléter pour relier la Baltique à l'intérieur de l'empire. Les flottes de toutes les grandes puissances ont été invitées et elles ont accepté. Même la France s'y est rendue en dépit des protestations des radicaux et des socialistes. On a beaucoup remarqué que la flotte française et la flotte russe se sont donné rendez-vous à une grande distance afin d'entrer ensemble dans les eaux allemandes.

Mouvements de nos notes

Le marquis de Lévis, le comte de Nicolay et leur suite sont allés rendre visite au gouverneur général hier après-midi. Ils ont aussi assisté à la distribution des prix à l'école Normale. Visite officielle également à Spencer Wood. A 4 heures, charmante réception au couvent de Bellevue. Le révérend M. Bolduc, curé de Cacouna, qui a fait le voyage de Terre-Sainte avec le marquis de Lévis, est venu rendre visite hier à son compagnon de voyage.

Echos de la Capitale

La constitution sera amendée de façon à permettre d'abolir les écoles catholiques partout (De notre correspondant régulier)

Ottawa, 20 juin. La déclaration de l'hon. M. Foster que le gouvernement n'entendait soumettre aucune nouvelle législation à cette session a produit une vive impression dans les cercles parlementaires. Plusieurs députés tory sont bien déçus de ce que le gouvernement ne fasse pas ratifier son don de \$2,500,000 à la Cie du chemin de fer de la Baie d'Hudson.

—Le major Sam Hughes, tory orangiste, a donné avis qu'il proposera l'adoption d'une adresse au gouvernement impérial, demandant d'amender notre constitution de façon à permettre à tous les gouvernements provinciaux d'abolir les écoles catholiques et de les remplacer par des écoles publiques.

—Le sénateur Dellerose veut savoir pourquoi le gouvernement a gracié l'apostat Desjardins condamné pour avoir vendu de la littérature immorale à Québec.

—La demande d'incorporation de l'Association Libérale d'Ontario, au capital de \$200,000, est faite par 75 des hommes les plus importants des différentes parties d'Ontario.

—M. Amyot a présenté de la part de M. Beemer un bill qui englobe à peu près tout ce que possède la ville de Québec: privilèges exclusifs d'éclairage électrique, de tramway électrique, de chauffage électrique, télégraphe, téléphone, etc., etc. Il ne laisse guère aux citoyens que leurs propriétés.

—Une sensation à Hull. Un fiancé a fait défaut à l'heure de la noce. Comme il était un facteur essentiel, la mariée et tous les invités ont dû quitter l'église et retourner chacun chez eux. La fiancée était au service de l'hôtel Russell.

A la législature de Manitoba

FIN DU DEBAT

(Dépêche spéciale à l'Electeur)

Winnipeg, 19 juin. Le débat sur le message du gouvernement Greenway au gouvernement fédéral a été clos aujourd'hui: Vingt-cinq députés ont voté pour rejeter complètement le remedial order, et dix contre. Ce message sera transmis par le lieutenant-gouverneur au gouverneur-général en Conseil demain.

Nouvelles de Montréal

(De notre correspondant régulier)

Montréal, 20 juin. Le Star dit que la procession du St-Sacrement dimanche a pris une heure à défilé à un point donné. —Il est question de convertir la place Jacques-Cartier en un grand boulevard. —Pas de traces encore de l'assassin de Mme Demers. Une douzaine de témoins ont été entendus. Les médecins ont constaté qu'elle avait été assassinée avant qu'on lui ait coupé le cou.

Une sensation à Montréal

Rome et la question des écoles

DOCUMENTS IMPORTANTS

(De notre correspondant régulier)

Montréal, 20 juin. Le Star a publié hier soir des documents confidentiels qui ont produit une impression (Voir la dernière page).

Salsepareille

Le grand Purificateur du sang

500 LA BOUTEILLE

PHARMACIE LARUE

Coin des rues St-Joseph et de l'Eglise, St-Roch

TELEPHONE 332

14 mai—lan.

STERILISATEUR

\$2.50

Le seul recommandé par la faculté médicale

J. EMILE ROY

PHARMACIEN

Coin des rues St-Jean et St-Stanislas. Téléphone 624

14 juin

Vente spéciale de chaussures à bon marché

Pour le mois de juin seulement à l'occasion des fêtes

Profitez-en car les prix que nous offrons sont extraordinaires.

Spécialité: Bottines et souliers Pilet, Paris, France, ainsi qu'une grande variété dans les chaussures de couleur chez

J. H. BEGIN

121 RUE ST-JOSEPH

Québec

NOUVEAU MAGASIN

AU SOLEIL

205 RUE SAINT-JOSEPH

Nous invitons nos pratiques et le public en général à venir visiter un de nos rayons, celui des Tapis, prélatris et garnitures de maison, sur lequel nous attirons une attention toute spéciale sur les marchandises de grande valeur et de la plus haute nouveauté que ce département comprend; en outre vous y trouverez une grande quantité de rideaux en chenille, valant \$4.50 la paire pour \$3.00, aussi en satin Russe, brocatelle, point Nottingham, point Suisse brodé, blanc et crème, un joli choix de satins fleuris, crêtonnes françaises, mouseline des Indes pour tentures et draperies à des prix excessivement bas.

Nous attirons aussi votre attention sur le département de la modiste en chapeaux ou vous trouverez un grand assortiment de chapeaux garnis et non garnis ainsi que fleurs, plumes, rubans et garnitures de toutes sortes dans les derniers goûts.

Une visite vous convaincra du bon marché de nos prix

WALK IN

No négligez pas d'entrer au

SYNDICAT DE QUEBEC

une visite qui vous sera des plus profitables. Chaque semaine apporte une mise particulièrement agréable à l'acheteur.

Le samedi de la procession est tout à fait extraordinaire sous le rapport des prix et de la quantité des grands marchés. Ne manquez pas à l'appel.

SYNDICAT DE QUEBEC

Coin des rues Saint-Joseph et de la Couronne. (Bloc Hudson)

Strictement un seul prix.

Le magasin à la mode

A l'enseigne du castor

ED. BELANGER

29 RUE NOTRE-DAME

Basse-Ville, Québec

Département des Messieurs

Assortiment des plus complets de tweeds écossais, anglais, américains et canadiens, pour habillements. Serges noirs et de couleurs dans tous les prix et qualités extra. Chemises blanches et de couleurs, cravates nouveau genre, chapeaux pour hommes et enfants, (assortiment du printemps complet.)

Département des Dames

Soirées et étoffes à robes, guillaume, batiste française, indienne de fantaisie, crêpon de soie et de laine dans toutes les nuances, paraisols et tout ce qui est de dernière mode.

Défiant toute compétition

Blouses et vestes d'été pour messieurs, imperméables de toutes sortes pour les deux sexes, porte-manteaux, valises, satchels, etc., etc.

Aussi 750 chales de laine valant 45c pour 27c.

1200 " coton " 15c " 06c.

Magnifique choix de chemisettes pour dames

Fergus Murphy

AVOCAT

Bureau du soir

174 rue St-François

17 mai—2m.

Bureau du jour

61 rue Saint-Pierre

17 mai—lan.

F.A. MERCIER

NOTAIRE

46—Rue Dalhousie—46

EAU DE VITTEL, Vosges, France.

000000

Cette eau (recommandée par l'Académie de Médecine de Paris) est prescrite dans les cas de Goutte, Gravelle, Diabète, Maladies de la vessie et des voies urinaires, Maladies de l'estomac.

Pamphlets en français et en anglais envoyé gratis à toutes les personnes qui en font la demande.

A la demande des médecins, nous avons décidé de vendre cette Eau au prix des Eaux de Vichy, quoique son prix de revient en soit plus élevé.

Dépôt à Québec

J. E. LIVERNOIS

Allez à la pharmacie W. Brunet & Cie

Pharmacie W. Brunet & Cie

Pharmacie W. Brunet & Cie

Pharmacie W. Brunet & Cie

Pharmacie W. Brunet & Cie

139-141 Rue Saint-Joseph, Saint-Roch

Quebec

N. B.—On y vend au prix indiqué dans les circulaires, catalogues, listes de prix, en ce moment en distribution chez les médecins, les marchands et dans le public en général.

DEMANDEZ

Les biscuits VIAU & FRERE

SODA. ALBERT.

CHAMPAGNE. GEMTART.

SPONGE

Sains, riches et délicieux

En vente par tous les meilleurs épiceries.

En gros par

A. B. DUPUIS

Biscuits, Confiteries, Chocolats, Cigares, Eto.

190 RUE SAINT-PAUL

24 avril—

SAMEDI & LUNDI Seulement

Pour moitié prix

Indienne valant 7c vendue 4c. Coton jaune de 6c vendue à 3c. Coton carreaux valant 7c vendue 4c. Etoffes à robes, belle nuance, 12c vendus 6c. Flanellette vendue 4c. 8 et 10c valeur extra. Un lot de tweeds valant 60c, belle nuance d'été, vendu 34c. 50 doz cravates soie et satin valant 35 et 50c vendues pour 13c seulement. 30 doz corsets valant 75c vendus à 44c. Le plus bel assortiment en tweeds, serges, collets, cravates et chemises pour Messieurs.

Pas de bluff et toutes les pratiques qui feront une visite seront convaincus du grand marché de Samedi & Lundi.

Le plus beau stock de chapeaux pour hommes à 50c dans la piastra, étant de beaux échantillons. Venez en foule au bon marché.

A. ROYER

177 RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

10a—lm.

Ancien magasin Gervais & Hudon.

TWEEDS

000 000 000 000

Si vous voulez bien vous habiller, allez donner votre ordre

A LA QUEBECOISE

Rien de plus nouveau et de plus beau et les prix sont des plus bas. Nous avons aussi un grand assortiment de chemises blanches et de couleurs, collets, cravates et poignets. Notre assortiment de chapeaux de paille et feutre est des plus complets.

75 doz. de yeddo à 50c.

RENDEZ-VOUS EN FOULE

A la Quebécoise

155 RUE ST-JOSEPH

N. B.—Un seul prix marqué en chiffre.

NOUVEAUX JOBS

150 pcs. Serge à Robes, 44 pouces de large, noir et dans toutes les nuances valant 40c offertes à 27c.

Un grand lot de Tweed valant \$1.00 et \$1.10 offert à 50c. Une douzaine de serge cachemire valant \$2.50 pour \$1.25. Broderies, grands larges cols, valant 25c et 28c pour 10c. 200 pièces de Châlis pour robes valant 8c le pouce. Grand lot de cravates pour homme, chaussettes, bas de cachemire, gants, moufles, etc.

Ainsi qu'une foule de marchandises qu'il serait trop long d'énumérer ici

Venez voir et vous serez surpris.

ROBITAILLE, FRERE & CIE

NO 207 RUE ST-JOSEPH

ensation. C'est le sujet de conversation
ici ce matin.

Le *Sar* résume ces pièces dans les titres
suivants qui couvrent plus d'une demi
colonne :

ROME A PARLE

Pas de capitulation sur la question
des écoles

Les instructions de la Pro
pagande

Le gouvernement accusé de
duplicité

Le cardinal Vaughan a-t-il
usé de son influence ?

Rapport fait à Rome par Mgr Gravel,
Evêque de Nicolet

Pendant le voyage de Mgr Gravel, de
Nicolet à Rome, en 1894, le cardinal Leschi-
nowski, préfet de la Propagande, pria
l'évêque de Nicolet de lui faire, par écrit,
un exposé de la question des écoles de
Manitoba.

Le prélat canadien acquiesça, aux désirs
du préfet de la Propagande et il vint de
communiquer au clergé de son diocèse le
texte de ce document, en même temps que
celui d'une lettre que le cardinal Leschi-
nowski écrivait, il y a un mois, à nos évê-
ques.

Mgr Gravel a exposé à Son Eminence la
constitution qui nous régit, les pactes faits
entre le gouvernement central, les provin-
ces, les minorités, et après avoir enregistré
le refus du gouvernement manitobain
de faire justice aux catholiques, il conclut
en ces termes :

Il est donc complètement établi :

1. Que les catholiques possèdent leurs
écoles avant l'union.

2. Que le gouvernement fédéral, le gou-
verneur général et le ministre colonial re-
présentant la Couronne avaient promis aux
catholiques qu'après l'union, leurs écoles
seules seraient conservées comme dans
la province de Québec.

3. Que l'acte d'union, par une clause spé-
ciale, a garanti aux catholiques le droit à
leurs écoles.

4. Que durant les vingt années suivant
l'union, la législature de Manitoba, inter-
prétant la clause de l'acte d'union, rela-
tives aux écoles, conformément à l'intention
des législateurs, avait accordé leurs éco-
les séparées aux catholiques.

5. Que la législature du Manitoba a ar-
bitrairement privé les catholiques des
droits à eux conférés par les lois de 1890 et
de 1893.

6. Que si l'on ne porte pas remède à
cette violation d'un droit absolument in-
contestable, le mouvement anti-catholique
dirigé contre les écoles séparées pourra
bien s'étendre aux autres provinces et me-
tre les intérêts catholiques en péril.

7. Qu'il est important que les évêques
ne permettent pas que leur digne requête
reste à l'état de lettre morte, mais qu'au
contraire, ils doivent continuer à revendiquer
leurs droits par une ligne d'action
commune, pour montrer aux catholiques
anti-catholiques et aux fidèles qui auraient
pu être trompés, que l'épiscopat est con-
vaincu que les catholiques de Manitoba
ont été privés d'un droit évident et sacré, et
que les catholiques doivent être sur le
qui-vive afin de prévenir une tentative de
même genre dans les autres provinces.

On ne demande de plus à la Sacra-
Congrégation de la Propagande peut utilement
intervenir pour aider au règlement de cette
importante question.

Il est certain que la Sacra Congrégation
peut aider beaucoup au succès des évêques
en les appuyant de son autorité. Comme
d'ailleurs, ci-dessus, on a cherché à créer
l'impression que les catholiques de Mani-
toba se plaignaient sans raison et que
l'église deviendrait satisfaite des écoles
communes à Manitoba, comme elle est sa-
tisfaite des écoles publiques aux Etats-
Unis. Cette opinion qu'on a voulu faire
naître dans le public tomberait à plat en
présence de l'appui des évêques par la Pro-
pagande.

(Nous sommes forcés d'interrompre ici
cette dépêche. Nous la continuerons en
dernière édition.)

Parlement fédéral

Septième parlement—Cinquième session

33e séance

LE VOTE

Ottawa, 20 juin.

Ce fut une journée d'une température
très élevée hier à la Chambre des Com-
munes. C'est l'affaire du pont Curran qui
a surtout échauffé le sang des ministres.
Cette discussion a occupé la chambre une
grande partie de la séance du jour, et ce
n'est qu'à une heure avancée de la nuit
qu'on a pris le vote sur la résolution Davis.

C'est M. MARTIN qui a repris la dis-
cussion, et il n'a pas manqué de remettre
sous les yeux de la députation, de ce parti
bien qui se félicitait pour les scandales, ce
qu'il y a à reprendre dans celui-ci.

L'hon. M. CURRAN, qui en a plein les
craintes de cette affaire, s'est défendu d'être
responsable de la nomination ou de l'enga-
gement d'un ingénieur. Il a eu bien peu de
chance à faire la déduction, dit-il. Un diman-
che, durant la session, se trouvant à Mon-
tréal, il est allé visiter les travaux.

À la reprise de la séance, le soir, M.
Curran reprit aussi son boniment, ses ex-
cuses, ses dénégations. Il veut laisser un
bon sens à ses enfants.

M. TARTE, lui, ne veut pas laisser im-
ponner ce qu'il pense de la responsabilité des
ministres et autres, et il s'en explique
d'une façon qui a dû faire monter de plu-
sieurs degrés la température autour du
ministère.

M. Davin, Casey et Mulock ont aussi
pris la parole et ont pris l'upper à parti
une partie de la soirée.

Le vote a été 65 pour l'amendement
Davis et 102 contre.

Un seul conservateur, M. Girouard des
Deux Montagnes, a voté contre le gouver-
nement. Mais un grand nombre d'autres
se sont abstenus, ce qui a réduit la ma-
jorité ministérielle à 37, de 59 qu'elle est
en réalité.

LE MARQUIS A LEVIS

Voici le texte de la réponse de M. le
marquis à l'adresse que lui a présentée la
ville de Lévis :

Monsieur le maire,

Je vous remercie de l'accueil que vous
voulez bien me faire en ce jour qui marque
mon existence. J'en remercie par
voies intermédiaires tous ceux qui sont ac-
cours en si grand nombre pour nous sou-
haiter la bienvenue et dont vous êtes le
digne interprète. Je suis celui de mes pa-
rents qui m'accompagne, de ma femme et
de sa jeune fille Mlle D'Innisville.

Je le suis en particulier du marquis et de
la marquise de Nicolet dont la grande mère
le Chevalier de Lévis a été le grand-père
de M. le marquis de Lévis ; je suis aussi celui de

la fille aînée de mon frère le député et de
son mari le comte d'Honnin. Tous aussi
cousins directs, nous ne sommes pas chargés
de nous dire merci, mais de leur cœur ému.
Cependant à la joie que nous cause la sa-
tisfaction d'un de nos vœux les plus chers,
celui d'être à Lévis, se mêlent pour nous le
regret et la confusion de l'erreur qui nous a
fait manquer la brillante réception que
vous nous aviez préparée la semaine der-
nière. Agréez toutes nos excuses quoique
vraiment nous ne soyons pas coupables. Les
causes de l'erreur sont multiples. En out-
re la cause. Celle par laquelle l'annonce
le jour précis de notre arrivée n'est pas
parvenue à sa destination. La chaleur ex-
cessive qui vous nous éloignait nous en
donne la douce confiance. Nous l'avons
déjà, hier au soir, en contemplant cette
magnifique illumination, qui se reflétait si
merveilleusement dans les eaux du Saint-
Laurent et par laquelle vous fêtiez si aimable-
ment notre venue.

J'ai passé ma soirée dans la contempla-
tion de ce spectacle, un des plus splendides
qui se soient déroulés à mes yeux.

J'y étais au milieu d'une foule d'amis, et
j'étais partagé entre l'admiration et la re-
connaissance.

Un malentendu ne subsiste pas entre
ceux qui ont un même nom. Je suis fier de
ce nom en le voyant porté par votre belle
cité. Il est un trait d'union entre le passé
et le présent. Il vous redit de glorieux
souvenirs.

Il me rappelle cette maxime qu'écrivait
le fils du héros de Ste-Foy : Noblesse
oblige. Il me rattache à vous par les liens
qui me rendent votre et qui nous serviront.
Les bouleversements et les révolutions
s'ont pu vous faire oublier votre origine ni
me faire méconnaître la mienne.

Vous avez voulu la mettre sous la pro-
tection de la mère du Christ, vous avez de-
siré que la Vierge à qui mes vœux ont été
dédiés, il y a plus de six cents ans, une chapelle
où dorment leurs cendres, celle des premiers
marchands de la foi, ont reposé celles de
mon père, où je viendrai moi-même un jour
attendre la résurrection dernière, fut votre
patronne.

Vous l'avez placée sur nos autels, j'ai en
le bonheur de travailler à établir ce lien
entre vous. Je vous remercie, M. le curé,
d'avoir été grâce à vous l'instrument et
de m'avoir confié cette chère mission. Elle
me convenait vous l'avez compris. Nous
nous agaçons ensemble aux pieds de
cette image vénérée. Nous prions pour
vous, pour la France et la France et aussi
pour la Grèce. Nous prions, venant de la
part de laquelle vous avez gardé vos libertés
vos vertus et vos traditions, et vous vous
développez avec une prodigieuse fécondité.

Nous prions aujourd'hui les uns à côté
des autres, et lorsque plus tard l'océan sur
les flots duquel nous avons été portés vers
vous, se sera levé, nous nous retrouverons
nous, nous ne serons plus séparés, puisque
la même pensée et la même prière nous
rapprocheront et que plus que jamais nous
sommes frères, enfants de la même mère,
Notre-Dame de Lévis.

M. le comte de Nicolay prit ensuite la
parole :

Messieurs—Permettez-moi d'ajouter
quelques mots à ce que vient de dire
mon cousin, le marquis de Lévis. Je
tiens à vous exprimer moi-même ma re-
connaissance pour la magnifique réception que
vous nous avez faite, et à vous dire que
sentiments que j'éprouve en votre honneur
cette cité qui porte le nom du héros d'un
passé si glorieux pour mon pays et pour
ma famille. J'aime à associer à son sou-
venir celui de ses vaillants compagnons d'ar-
mes dont vous êtes, messieurs, les descen-
dants que je suis très heureux de saluer
aujourd'hui.

Noes d'argent du curé de Ste-Hélène de Kamouraska

Une démonstration religieuse et popu-
laire des plus mémorables a eu lieu le 11
juin à Ste-Hélène de Kamouraska. Il s'a-
gissait de célébrer le 25e anniversaire de
l'ordination du digne curé de la paroisse, le
révérend M. B. C. GUY.

Pour une population siennement attachée
à son chef, l'occasion de manifester ses
bons sentiments ne pouvait être plus favo-
rable. Aussi s'assemble-t-elle avec un ac-
cueil avec empressement et surtout avec une
imposante unanimité. Dans les préparatifs,
rien ne paraissait avoir été négligé pour
chausser l'éclat de la fête. Au dehors, la
réjouissance se traduisait par une multitude
de drapeaux, hissés dans toutes les parties
du village, aux alentours de l'église et
jusque sur les jeunes arbres de sa magni-
fique avenue. À l'intérieur du temple, des
décorations attestant un goût vraiment
artistique et un travail opiniâtre, se fai-
saient remarquer partout, ainsi qu'un
grand nombre d'inscriptions appropriées.

L'office religieux devait commencer à 9
heures a.m. Dès huit heures, la masse des
paroissiens et nombre d'étrangers étaient
déjà groupés sur la place de l'église. Au
dernier aspect, celui-ci s'est rempli comme
en la vie bien rarement M. le curé Guy
célébra la messe, assisté des Révérends M. H.
Desjardins et S. Chénard, comme diacre et
sous-diacre. Les Révérends M. C. Bourke,
G. Fraser et L. Lussard, avec M. Simard
de St-André, et le choriste de la paroisse, ont
fait les frais de la musique et du chant.

Après M. B. Lussard, V. G., curé de la
Malbaie, appartenant à la tâche de faire le
sermon de circonstance. Le prédicateur a
traité éloquentement ce sujet caractéristi-
que : "Le prêtre est l'homme de Dieu et
l'homme du peuple."

Après la messe et le chant du *Te Deum*
ont venue la présentation de trois adresses,
accompagnées de riches cadeaux. La pre-
mière, lue par le maire, M. Elise St-
Pierre, accusait un travail calligraphique
remarquable. En voici la teneur :

Vénéré Pasteur,

Dans la vie de famille il est des moments
où la piété filiale, mise par un ressort ma-
gique, se révèle avec un éclat inaccoutumé.
Par analogie, les fidèles soumis à la même
bonheur, entourés de la même sollicitude,
ne peuvent rester indifférents, à l'occasion
d'événements qui font marque dans la ca-
rière de leur pasteur.

La Providence a voulu l'accomplissement,
au milieu de nous, de votre vingt-cinquième
anniversaire de sacerdoce. Vous êtes donc
ce fait comme une faveur signalée, comme
un indice de bénédictions. De telles cir-
constances sont de nature à exercer une
influence bien salutaire. Elles donnent
une nouvelle impulsion au sentiment qui
porte tout bon catholique à respecter et à
vénérer les ministres du Trés-Haut ; elles
font aimer davantage la religion et son
culte.

Vous paroissiens croiriez manquer à un
devoir sacré, en ne s'adressant pas à vous
d'hui, dans une commune démonstration,
pour vous offrir leurs hommages et vous
témoigner de leur attachement.

Sur le champ de courses :
—Regardez donc Mmes X... Elle est
vraiment belle.
—Oui, mais depuis trop longtemps !

MAISON A VENDRE

À St-Michel de Bellechasse, sur la rue
de la grève, un peu en arrière de la gran-
de rue, une maison de 30 x 25, 2 étages,
avec mansardes et une cuisine y at-
tachée. Il y a une armoire à linge et un lan-
gar d'un peu près 20 x 15, un excellent lan-
din, un petit bœuf et un jeu de croquet.
Le site convient très bien pour un lieu de
villégiature, conditions très avantageuses.
Pour plus amples informations s'adres-
ser à P. C. GAGNON, professeur, ou à M.
l'abbé Gagnon, Procureur du Séminaire.
20 juin 95-25.

Sirof de Térébenthine du Dr Laviolette, 15c chez Lévis

Sirop de Térébenthine du Dr
Laviolette, 15c chez Lévis

RÉPONSE DE RÉV. M. GUY

M. le maire et mes chers paroissiens,

Je reçois avec plaisir la bienveillante
adresse que vous me présentez au nom de
la paroisse.

Elle renferme l'expression de sentiments
qui me sont bien agréables.

Il est vrai qu'ils sont un peu trop flat-
teurs, mais c'est d'une nouvelle preuve de
vos bonnes dispositions envers le prêtre
que la Providence vous donne pour vous
guider dans le chemin du bien.

Vous avez toujours montré un grand
attachement à vos églises. Toujours vous
avez soutenu les efforts de nos dignes
prédécesseurs. Il leur eût été de manifeste-
ment un désir, et vous vous empressiez de
vous rendre à leurs vœux. Votre belle église
et tous ses ornements, et en particulier ses
tableaux qui sont de véritables chefs-d'œu-
res, disent hautement votre amour pour
vos églises et votre zèle pour la gloire de
Dieu et de son église.

Vous conduisez d'aujourd'hui comme de
tous temps vous honorez, et apprend à vos
enfants à respecter et à aimer le prêtre.

Cela me cause une joie d'autant plus
grande qu'aujourd'hui, le respect et l'amour
des églises de Jésus et de ses ministres
semblent disparaître, ou au moins, ils ne
sont plus ce qu'ils étaient il y a cinquante
ans. Pour vous, vous êtes restés fidèles aux
enseignements de vos pasteurs, jamais vous
n'avez reculé devant aucun sacrifice. En-
core aujourd'hui vous vous imposez une
charge de plus, en accomplissant ce grand
devoir de la reconnaissance envers votre
indigne curé. Ah ! je comprends l'élan de
vos églises.

Vous tenez à honorer aujourd'hui, non
pas un homme, mais le ministre du Sei-
gneur, que la Providence s'est choisi et
qu'elle a comblé de tant de bienfaits depuis
vingt-cinq ans. *Quid retribuam Domino
pro omnibus que contulit mihi.*

Je ne sais comment assez remercier le
bon Dieu ; mais je me console sur cette
pensée : Les paroissiens de Ste-Hélène, tou-
jours si généreux, me tendent la main et
me promettent de remercier le Seigneur
Tout-Puissant.

Merci, mille fois merci, mes chers amis.
Je ne mérite pas tant de votre part : non
seulement à été trop court par moi-même, il est
vrai que je me suis dépensé un peu pour le
bien de vos âmes et surtout pour la jeu-
nesse que j'aime tant, mais je crains qu'un
jour le bon Dieu, qui sera mon juge, me
reproche de n'avoir pas fait assez. Aidez-
moi, mes chers paroissiens, secondés mes
efforts, afin que je continue à faire du bien.
Demandez à Dieu ce qui m'est nécessaire
pour bien remplir mon devoir au milieu de
vous. De mon côté, je vous promets que je
prierai pour vous, comme je l'ai fait
depuis que je suis votre curé.

Vous me félicitez de vous encourager
dans les travaux de l'agriculture. Vous
avez raison, moi j'aime à vous voir pro-
gesser en agriculture et je ferai tout mon
possible pour vous prouver que j'aime votre
condition de cultivateurs.

Vous me présentez un cadeau, je l'ac-
cepte, et je vous remercie de tout mon
cœur ; je le garderai toute ma vie et il me
servira toujours, combien sont généreux les
bons habitants de la paroisse de Sainte-
Hélène.

Les deux autres adresses ont été pré-
sentées par l'Association des Enfants de
Marie et la Société St-Vincent de Paul.

Le cadeau des citoyens consistait en un
service à déjeuner. L'argent ; celui des
Enfants de Marie, en une corbeille en por-
celaine ; et deux superbes pièces d'argen-
terie composant celui de la Société St-
Vincent de Paul.

Verba volant, scripta manent. Les mem-
bres du clergé présents à la cérémonie du
matin, les membres de la famille, et
quelques notables de la paroisse.

À la suite de ce repas, et comme cou-
ronnement à la fête, les enfants des écoles
ont fait une démonstration spéciale, à la
foi forte et fort touchante.

Dir-nous prières ont pris part à la solen-
nité.

Résolutions de condoléance

À une séance spéciale, de la Commission
des écoles de Beausport, tenue le 18 du
courant sous la présidence de M. Edmond
Giroux, la résolution suivante a été adop-
tée unanimement :

Il est proposé par MM. Joseph Latouche
et David Dronin, secondé par M. Adrien
Caron et Théophile Grenier et résolu :
Que MM. les commissaires d'école de la
municipalité de Beausport, ont appris avec
un profond chagrin la mort de leur ancien
curé, le révérend M. A. Légaré, prêtre, arrivée
la nuit dernière à l'Hôtel-Dieu du Précieux
Sang à Québec ;

Que pendant les neuf années qu'il a pas-
sées au milieu de nous il a mérité l'esti-
me et l'affection de tous ses paroissiens ;
Que l'intérêt qu'il a toujours porté à la
cause de l'éducation et les sacrifices qu'il
s'est imposés pour doter notre paroisse d'un
cimetière qui fait notre orgueil méritent que
sa mémoire vive toujours parmi nous ;

Que comme marque de respect et de re-
connaissance envers ce regretté et vénéré
pasteur, les commissaires assistent en corps
à ses funérailles et qu'une grande messe soit
chantée pour le repos de son âme ;

Que copie de la présente résolution soit
envoyée aux journaux de Québec, pour
publication, et à la famille.

(Signé) EDMOND GIBRUX, Président.
ED. CLEOPHAS GIBRUX,
Sec. Trés.

Vraie copie
Ed. CLEOPHAS GIBRUX,
Sec. Trés. C. de B.
Beausport, 19 juin 1895.

La fin du monde en 1908

Il n'est bruit à Berlin que d'une bro-
chure que vient de faire paraître le pasteur
M. Baxter, un théologien des plus érudits
et fort écouté.

L'auteur y prédit d'une manière formelle
que la fin du monde aura lieu le 23 avril
1908.

"Dici là, nous verrons une grande
guerre en 1897 ; l'avènement, en 1898, d'un
nouveau Napoléon, comme roi des Etats
grecs et de Syrie ; 1904, un tremblement
de terre épouvantable et en mars 1908, un
jendi, à 3 heures de l'après-midi (suivant
l'heure de Jérusalem) et à 1 h. 33 suivant
l'heure de Berlin, l'ascension au ciel des
144,000 élus qui ne doivent pas mourir."

Ces prophéties ont produit, paraît-il, en
Allemagne une émotion considérable.

Gaietés

Sur le champ de courses :
—Regardez donc Mmes X... Elle est
vraiment belle.
—Oui, mais depuis trop longtemps !

MAISON A VENDRE

À St-Michel de Bellechasse, sur la rue
de la grève, un peu en arrière de la gran-
de rue, une maison de 30 x 25, 2 étages,
avec mansardes et une cuisine y at-
tachée. Il y a une armoire à linge et un lan-
gar d'un peu près 20 x 15, un excellent lan-
din, un petit bœuf et un jeu de croquet.
Le site convient très bien pour un lieu de
villégiature, conditions très avantageuses.
Pour plus amples informations s'adres-
ser à P. C. GAGNON, professeur, ou à M.
l'abbé Gagnon, Procureur du Séminaire.
20 juin 95-25.

La Meilleure Nourriture Pour Les Enfants?

C'est une question qui mérite
l'attention de tous les parents :
non-seulement ce qu'ils peuvent
manger le mieux, mais ce qui
les nourrit le mieux. Il n'y a
pas d'enfants dont la santé
s'améliore, et la plupart se por-
tent plus mal en man-
geant des aliments
cuits au feu que
leurs ali-
ments
sont pré-
parés avec la
vel-
graisse.

Mais si leurs ali-
ments
sont pré-
parés avec la
vel-
graisse.

La Cottleine

au lieu de saindoux, ils peuvent
manger autant qu'ils veulent des
meilleurs mets, sans danger pour
leurs organes digestifs. Vous
pouvez facilement vérifier ce fait
par un essai impartial de la Cottle-
tine. En vente, chez tous les
épiciers, en seaux de 3 et 5
livres.

Fabriquée seulement par
The N. K. Fairbank
Company,
Rues Wellington et
Anne, Montréal.

Grand pèlerinage à Ste Anne
de Beausport

Par l'Union Saint Joseph
A St-Roch

Départ le 22 juin, par le chemin de fer
Québec, Montmorency de Charlevoix

Départ par les trains de 6 et 7 h. a.m.
Prix aller et retour 50c, enfants moitié
prix.

Les billets seront vendus par les mem-
bres du comité, le matin, au départ des
trains, ainsi qu'au bureau de l'agence,
rue St-Paul.

Par ordre
JOS. BEAUCHAMP
Prés. U. S. J. S. M.
75-61

Grand excursion au lac St-
Jean et à Chicoutimi

Samedi le 29 juin 1895

Départ de Québec à 9 h. p.m.

Le soussigné ayant obtenu de la Cie du
chemin de fer de Québec et du Lac Saint-
Jean des taux réduits pour cette date sou-
seulement, un convoi spécial quittera la gare
le la rue St-André au jour et à l'heure ci-
dessus mentionnée, arrivant à Roberval
Dimanche à 6.30 a.m. Les passagers pour
Chicoutimi pourront prendre les convois
réguliers laissant Roberval Dimanche et
Lundi à 7.10 p.m.

PRIX DES BILLETS

Québec à Roberval et
retour, 1re classe 2e classe
retour, en charr 4.50 4.00
Québec à Chicoutimi
et retour, simple passage 3.00 2.50

Billets bons pour revenir par tous les
convois réguliers jusqu'au 8 juillet inclu-
sivement.

Pour toutes les stations au nord de St-
Raymond, il n'y aura que les billets d'ex-
cursion qui seront honorés sur le convoi
spécial du soir.

Le vapeur RHODA ayant été volé par
le sous-sol pour transporter tous ceux
qui voudraient revenir par la rivière Sa-
guenay, partira de Chicoutimi mardi le 2
juillet à 6 h. p.m. au jour et à l'heure ci-
dessus mentionnée, arrivant à Roberval
Dimanche à 6.30 a.m. Les passagers pour
Chicoutimi pourront prendre les convois
réguliers laissant Roberval Dimanche et
Lundi à 7.10 p.m.

Le sous-sol pour transporter tous ceux
qui voudraient revenir par la rivière Sa-
guenay, partira de Chicoutimi mardi le 2
juillet à 6 h. p.m. au jour et à l'heure ci-
dessus mentionnée, arrivant à Roberval
Dimanche à 6.30 a.m. Les passagers pour
Chicoutimi pourront prendre les convois
réguliers laissant Roberval Dimanche et
Lundi à 7.10 p.m.

Le sous-sol pour transporter tous ceux
qui voudraient revenir par la rivière Sa-
guenay, partira de Chicoutimi mardi le 2
juillet à 6 h. p.m. au jour et à l'heure ci-
dessus mentionnée, arrivant à Roberval
Dimanche à 6.30 a.m. Les passagers pour
Chicoutimi pourront prendre les convois
réguliers laissant Roberval Dimanche et
Lundi à 7.10 p.m.

Le sous-sol pour transporter tous ceux
qui voudraient revenir par la rivière Sa-
guenay, partira de Chicoutimi mardi le 2
juillet à 6 h. p.m. au jour et à l'heure ci-
dessus mentionnée, arrivant à Roberval
Dimanche à 6.30 a.m. Les passagers pour
Chicoutimi pourront prendre les convois
réguliers laissant Roberval Dimanche et
Lundi à 7.10 p.m.

Le sous-sol pour transporter tous ceux
qui voudraient revenir par la rivière Sa-
guenay, partira de Chicoutimi mardi le 2
juillet à 6 h. p.m. au jour et à l'heure ci-
dessus mentionnée, arrivant à Roberval
Dimanche à 6.30 a.m. Les passagers pour
Chicoutimi pourront prendre les convois
réguliers laissant Roberval Dimanche et
Lundi à 7.10 p.m.

Le sous-sol pour transporter tous ceux
qui voudraient revenir par la rivière Sa-
guenay, partira de Chicoutimi mardi le 2
juillet à 6 h. p.m. au jour et à l'heure ci-
dessus mentionnée, arrivant à Roberval
Dimanche à 6.30 a.m. Les passagers pour
Chicoutimi pourront prendre les convois
réguliers laissant Roberval Dimanche et
Lundi à 7.10 p.m.

Le sous-s

